

SAISIE DES VOEUX DÉFINITIFS SUR *EDUCONNECT*.

La plateforme *Educonnect* sera accessible pour la saisie des vœux définitifs le 4 mai à 00h00. La procédure de connexion est similaire à celle qui était indiquée pour les vœux provisoires.

En raison de la brièveté des délais, il importe également de **saisir les vœux dès le début de la campagne.**

Vous trouverez un diaporama sur la page d'accueil de l'ENT pour vous permettre de suivre la procédure pas à pas.

ATTENTION ! Ne pas se fier aux indications données sur l'interface de l'application : Les vœux doivent être saisis en totalité **AVANT le dimanche 17 mai à minuit.**

Les vœux saisis sur *Educonnect* sont traités par un logiciel académique (AFFELNET) selon des algorithmes précis qui exigent une saisie soignée un strict respect des délais. Une saisie erronée peut engendrer des erreurs d'orientation ou une absence d'affectation :

1- Les vœux doivent être formulés en totalité : **A- formation, B-lieu.**

Exemple :

A- Bac pro MELEC, **B-** Lycée Victor Duruy, **C-** interne (ce point est précisé à l'inscription de l'élève).

2- Ils doivent être formulés dans l'ordre de préférence :

Exemple :

Vœu 1 : Bac Pro MELEC, Lycée Victor Duruy, interne.

Vœu 2 : 2nde GT, Lycée Victor Duruy, interne.

etc.

ATTENTION : Les **VŒUX HORS ACADÉMIE** ne sont pas traités par le logiciel de l'académie de Toulouse mais par celui de l'académie concernée. *Educonnect* les transmet à Toulouse comme vœux hors académie mais il ne les transmet pas à l'académie de destination. Ils ne pourront donc être traités que **si le collège en est averti à temps** pour demander l'ouverture d'un compte et les saisir dans les délais. Chaque académie donne priorité à ses propres élèves, ILS DOIVENT DONC DANS TOUS LES CAS ÊTRE COMPLÉTÉS PAR DES VOEUX DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE. **Saisir les vœux hors académie sur *Educonnect* et informer l'établissement.**

LES VOEUX D'AFFECTION EN 2nde GT **HORS SECTEUR** DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE SPÉCIFIQUE DE **DÉROGATION**. LES DÉROGATIONS NE CONCERNENT PAS LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES. LE FORMULAIRE DE DÉROGATION SERA DONNÉ SUR DEMANDE. **Les vœux hors secteur doivent être complétés par des vœux dans le lycée de secteur.**

DEMENAGEMENT A LA RENTREE : **saisir les vœux sur *Educonnect* et informer la direction**, donner sa nouvelle adresse, la ou les formations souhaitées et l'établissement.

LES VŒUX PORTANT SUR DES PARCOURS PARTICULIERS : cinéma audiovisuel, métiers de la montagne, théâtre, musique, section rugby, EPS, font l'objet d'une demande spécifique : **saisir les vœux sur *Educonnect*, demander le formulaire** au collège et fournir les pièces justificatives demandées.

LES DEMANDES D’AFFECTATION DANS LA FORMATION DES **MÉTIER DE LA SÉCURITÉ** SONT ASSUJETTIES À UN QUESTIONNAIRE PARTICULIER. EFFECTUER UNE DEMANDE AUPRÈS DE L’ETABLISSEMENT. COMPLETER PAR D’AUTRES VŒUX (Il n’y a qu’une chance sur 5 d’être pris...)

Vœux en Lycée professionnel (Bac Pro ou CAP) : saisir plusieurs vœux similaires ou différents, dans l’ordre de préférence.

Apprentissage (statut d’apprenti) : nécessite un contrat signé – toujours compléter par des vœux en lycée sous statut scolaire car on n’est jamais sûr d’être pris + il y a une période d’essai et le patron peut interrompre le contrat, même signé.

Vœux dans un établissement privé : demander les conditions à l’établissement (prix, place disponibles, préinscriptions, conditions etc.). Toujours formuler des vœux dans un lycée public si l’on n’est pas sûr d’être pris. Toujours placer le privé en dernier vœu.

ATTENTION : le lycée de secteur est déterminé par le lieu de résidence, non par l’établissement d’origine : bien se renseigner.

Lien pour connaître son lycée de secteur :

https://data.occitanie.education.gouv.fr/pages/carte_scolaire_des_colleges-lycees_publics_occitanie/

Une fiche de vœu papier sera distribuée pour vérifier le traitement cas particuliers.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE :

1°- **VÉRIFIER L’INTITULÉ EXACT** DE LA FORMATION DEMANDÉE : NE PAS SAISIR UN NOM DE FORMATION INEXISTANT (voir *Educonnect* → « Choisir son orientation » → Quoi ? Où ?)

2°- S’ASSURER QUE LA FORMATION SOUHAITÉE EST BIEN ENSEIGNÉE DANS LE LYCÉE DEMANDÉ.

3°- IL EST **TRÈS FORTEMENT DÉCONSEILLÉ** DE NE FORMULER QU’UN SEUL VŒU DE FORMATION PROFESSIONNELLE CAR LE NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES PAR ÉTABLISSEMENT EST STRICTEMENT LIMITÉ. → FAIRE DES VŒUX DE DIFFÉRENTES FORMATIONS ET/OU SUR DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS EN AYANT SOIN DE BIEN LES SAISIR PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE.

4°- LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE N’EST PAS ASSUJETTIE AU NOMBRE DE PLACE SI LA DEMANDE EST FAITE DANS LE LYCEE DE SECTEUR.

5°- ATTENTION ! **LES VŒUX DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE SONT SECTORISÉS** : LES VŒUX D’AFFECTATION DANS UN LYCÉE HORS SECTEUR DOIVENT DONC OBLIGATOIREMENT ÊTRE COMPLETÉS PAR UN SECOND VŒU DANS LE LYCÉE DE SECTEUR.

EN CAS DE DOUTE OU D’HÉSITATION, CONTACTER LE CIO DE LOURDES :
22 Av. du Maréchal Joffre, 65100 Lourdes tel : 05 67 76 56 43
CONTACTER L’ETABLISSEMENT DANS TOUS LES CAS

NE PAS EFFECTUER LES DÉMARCHES CI-DESSUS À TEMPS PEUT RÉSULTER EN UNE ABSENCE D’AFFECTATION À LA RENTRÉE.

CAS PARTICULIER DE L'APPRENTISSAGE :

ATTENTION ! Les vœux d'apprentissage en CFA ou sous statut scolaire sont assujettis à un contrat signé avec une entreprise. Il faut donc s'assurer d'être accepté par un maître d'apprentissage avant de saisir le vœu. Il faut aussi garder à l'esprit que le contrat prévoit une période d'essai et qu'il peut toujours être annulé par le chef d'entreprise, même une fois signé.

Les vœux d'affectation en CFA (apprentissage) doivent être saisis en dernier sur la liste car ils ne dépendent pas l'Education Nationale mais du contrat signé entre l'élève, sa famille et l'entreprise.

Les vœux d'apprentissage sous statut scolaire doivent être saisis dans l'ordre de préférence.

IL EST TRÈS FORTEMENT RECOMMANDÉ DE SAISIR DES VŒUX DE FORMATION EN BAC PRO OU EN CAP SOUS STATUT SCOLAIRE **AVANT LES VŒUX D'APPRENTISSAGE** CAR LE CONTRAT PEUT TOUJOURS ÊTRE ANNULÉ AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION ET DURANT TOUTE LA PÉRIODE D'ESSAI. UNE AFFECTATION EN LYCÉE N'EMPÊCHERA PAS L'ÉLÈVE D'OPTER POUR L'APPRENTISSAGE. S'IL EST ACCEPTÉ EN ENTREPRISE, IL LUI SUFFIRA D'INFORMER LE LYCÉE DE SON CHOIX ET DE LAISSER LA PLACE LIBRE.

ATTENTION ! L'ORDRE DES VŒUX EST DÉTERMINANT :

Saisir les vœux dans le bon ordre :

- 1- 2nde général dans le lycée de secteur : le 1^{er} vœu suffit (si les résultats le permettent)
- 2- 2nde générale dans un lycée hors secteur : 2 vœux : a : lycée hors secteur b- lycée de secteur
- 3- 2nde professionnelle ou 2nde générale : 2nde professionnelle en 1^{er} vœu, 2nde générale en dernier vœu.
- 4- Plusieurs vœux en 2nde professionnelle : placer dans l'ordre de préférence

POINTS DE VIGILANCE :

a- **Saisir les vœux dans le bon ordre :**

- 1- 2nde général dans le lycée de secteur : le 1^{er} vœu suffit (si les résultats le permettent)
- 2- 2nde générale dans un lycée hors secteur : 2 vœux : a : lycée hors secteur b- lycée de secteur
- 3- 2nde professionnelle ou 2nde générale : 2nde professionnelle en 1^{er} vœu, 2nde générale en dernier vœu.
- 4- Plusieurs vœux en 2nde professionnelle : placer dans l'ordre de préférence
- 5- ATTENTION ! Les vœux d'apprentissage ne sont pas traités par le logiciel rectoral (AFFELNET). On ne les met sur Educonnect que pour information. Ils doivent donc toujours être placés au dernier rang. Il est demandé de les compléter par des vœux sous statut scolaire (en lycée professionnel). Ces vœux doivent être placés avant les vœux d'apprentissage.

b- **Comment savoir si mes résultats permettent une 2nde générale ?** – Consulter sur *Educonnect* l'avis du conseil de classe du 2^{ème} trimestre.

c- **Cas particuliers :**

- 1- Je demande un lycée **hors secteur** : saisir les vœux dans l'ordre indiqué ci-dessus et **demandeur un formulaire de dérogation** à la direction.

- 2- Je demande une affectation **hors département** : saisir les vœux et **demandeur un formulaire à la direction**.
 - 3- **Je déménagement** à la rentrée prochaine : saisir les vœux et **informer la direction**, donner sa nouvelle adresse, la ou les formations souhaitées et l'établissement.
 - 4- Je demande une affectation **hors académie** : saisir les vœux et **informer la direction** en donnant la formation et l'établissement souhaité + saisir des vœux complémentaires dans le secteur (pour la 2nde GT) ou dans le département (pour la 2nde professionnelle). Bien respecter l'ordre des demandes suivant : en premier : vœux dans le secteur ou le département, en dernier : vœux dans l'autre académie.
 - 5- Je demande un **parcours particulier** (exemple : théâtre au lycée Marie Curie de Tarbes) : placer cette demande comme 1^{er} vœu et saisir un 2^{ème} vœu dans le lycée de secteur. Demander un formulaire de demande à la direction.
 - 6- Je demande la formation « **métiers de la sécurité** » : saisir le vœu en premier. Demander un formulaire de sélection à la direction. Saisir d'autres vœux (1 chance sur 5 d'être pris(e)).
- d- **Vœux en Lycée professionnel (Bac Pro ou CAP)** : saisir plusieurs vœux similaires ou différents, dans l'ordre de préférence.
- e- **Apprentissage** (statut d'apprenti) : nécessite un contrat signé – toujours compléter par des vœux en lycée sous statut scolaire car on n'est jamais sûr d'être pris + il y a une période d'essai et le patron peut interrompre le contrat, même signé.
- f- **Vœux dans un établissement privé : demander les conditions à l'établissement (prix, place disponibles, préinscriptions, conditions etc.). Toujours formuler des vœux dans un lycée public si l'on n'est pas sûr d'être pris. Toujours placer le privé en dernier vœu.**
- g- **ATTENTION** : le lycée de secteur est déterminé par le **lieu de résidence**, non par l'établissement d'origine : bien se renseigner. Ceci ne vaut que pour le lycée général. Il n'y a pas de sectorisation des lycées professionnels.